

Direction de la communication, de l'Événementiel, de la Culture et de la Vie associative
Affaire suivie par : Julie Udron
☎ : 01.45.10.76.40
✉ : evenementiel.limeil@limeil.fr

**Aux Présidentes et Présidents
d'association**

Réf: 2022-167

Objet: Dossier de demande de subvention 2023

Limeil-Brévannes, le 26 octobre 2022,

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Municipalité accompagne au quotidien les associations brévannaises, via des aides indirectes (prêt de matériel et de salles, communication, photocopies...) et directes (subventions) afin de vous permettre de concrétiser vos projets.

Le dossier de demande de subventions 2023 a été revu afin de faciliter vos démarches et rendre la procédure d'attribution plus transparente.

Dans le cadre de notre politique active de soutien de la vie associative, vous trouverez en téléchargement sur le site internet de la Ville, limeil-brévannes.fr, tous les documents nécessaires à votre demande de subvention 2023. Vous pouvez également obtenir le dossier auprès du Service événementiel et Vie associative pendant les horaires d'ouverture de l'Hôtel de ville.

Le dossier de demande de subvention est à retourner intégralement rempli pour le vendredi 2 décembre 2022 au service événementiel de préférence par mail à evenementiel.limeil@limeil.fr ou à défaut par courrier.

Je vous informe que tout dossier incomplet ou réceptionné après la date ci-dessus ne sera pas traité.

Si une subvention vous est accordée, elle fera l'objet d'une notification ultérieure par courrier après un vote du Conseil municipal.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes cordiales salutations.

Françoise LECOUFLE



**Maire de Limeil-Brévannes
Vice-Présidente du Conseil Départemental
du Val-de-Marne**